



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03 JUILLET 2024**

Délibération N°CA24-037

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) des Vosges - Adhésion**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat, adapté le 07 décembre 2022,

Vu l'intérêt de formaliser les relations entre les Agences Départementales d'Information sur le Logement et l'EPFGE,

Vu la délibération n°18/017 du conseil d'administration de l'EPFGE en date du 04 juillet 2018 et la délibération n°19/035 du conseil d'administration de l'EPFGE en date du 04 décembre 2019 relative à l'adhésion à l'ADIL de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse,

Vu la délibération n°18/007 du conseil d'administration de l'EPFGE en date du 07 mars 2018 relative à l'adhésion à l'ADIL de la Moselle et des Vosges,

Vu la délibération n°23/093 du conseil d'administration de l'EPFGE en date du 06 décembre 2023 relative à l'adhésion des autres ADIL couvrant le territoire de l'EPFGE (Ardennes, Aube et Côte d'Or),

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- décide d'adhérer à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Vosges, en tant que membre, moyennant le versement de la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'association,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder au versement de la cotisation due à l'ADIL pour l'année 2024 et les années suivantes, selon les barèmes fixés par leur Assemblée Générale.

VU ET APPROUVE

Le **29 JUL. 2024**

La Préfète de Région, ~~Par la Préfète et par délégation~~
**Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes**

(Samuel BOUJU

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS